

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social: Baie de Sebra 7018 BIZERTE

APPEL A CANDIDATURE

La société « Les Ciments de Bizerte » s'est engagée lors de la tenue de son AGO DU 14/06/2011 statuant sur l'exercice 2010, à réserver deux sièges au sein du conseil d'administration au profit des petits porteurs.

A cet effet, la société « Les Ciments de Bizerte » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12/06/2012 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Les Berges du lac Tunis.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être dirigeant dans une société concurrente, opérant dans le secteur cimentier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société les Ciments de Bizerte pour les actionnaires personnes physiques et morales et 5% dans le capital social pour les actionnaires institutionnels.

COMPOSITION DU DOSSIER DE PARTICIPATION ET DELAI DU DEPOT

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit :

Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil de la société « Les Ciments de Bizerte » portant la mention « **A NE PAS OUVRIR - Candidature au poste d'Administrateur représentant les petits porteurs** ».

Cette enveloppe devra contenir :

- ✓ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société « Les Ciments de Bizerte » ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- ✓ Le C.V détaillé accompagné des pièces justificatives ;

- ✓ Un engagement sur l'honneur ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales (voir le modèle annexé ci-joint) ;
- ✓ Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- ✓ Pour les candidats actionnaires, une attestation de propriété des actions détenues par le candidat ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : BNA CAPITAUX, Avenue Taher Haddad, complexe le Banquier, les Berges du lac 1053.

Les demandes doivent parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central sis à l'administration de la société « Les Ciments de Bizerte » Rue Habib Thameur BP 53 BIZERTE 7018 au plus tard le 08/06/2012 à 13 heures, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'Ordre Central de la société « Les Ciments de Bizerte » faisant foi).

Les administrateurs représentant les petits porteurs, retenus parmi la liste des candidats, seront élus lors de la tenue de l'A.G.O du 12/06/2012 par les actionnaires minoritaires, les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné

(Nom&prénom/Raison sociale).....

CIN/RCN°.....

Elisant domicile au

Candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Les Ciments de Bizerte », par voie d'élection au sein de l'A.G.O, déclare formellement sur l'honneur ne pas me trouver en contravention avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.

Signature